Programme d'études techniques

310.A0

Techniques policières

Version 2005

Secteur de formation 20 Services sociaux, éducatifs et juridiques

Décroche tes rêves

Québec

Programme d'études techniques

310.A0

Techniques policières

Version 2005

Secteur de formation

20 Services sociaux, éducatifs et juridiques

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

Équipe de production

Coordination

Louise Brunelle
Responsable de la formation sectorielle
Secteur Services sociaux, éducatifs et juridiques
Direction générale des programmes et du développement
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Conception et rédaction

Marie-Claude Frenette
Enseignante
Cégep de Maisonneuve

Claude Paré
Conseiller en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mise en page et édition

Sous la responsabilité de la Direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005-05-00602

ISBN 2-550-45466-9 (Version imprimée)
ISBN 2-550-45467-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreux collaborateurs et collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport remercie les représentantes et représentants de la Table de concertation sur la formation des futures policières et futurs policiers, l'École nationale de police du Québec (ENPQ), le ministère de la Sécurité publique, le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, les coordonnatrices, coordonnateurs, enseignantes et enseignants des départements de techniques policières des cégeps concernés ainsi que les membres des directions des études de ces établissements pour leur précieuse collaboration.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport remercie plus particulièrement les personnes suivantes :

Diane Brunelle
Cégep de Sherbrooke

Jacques Carle
École nationale de police du Québec

Raymond Genest
Cégep de Sherbrooke

Caroline Guay
École nationale de police du Québec

Michel Nicolas
Cégep d'Ahuntsic

Alain Sirois
École nationale de police du Québec

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tient également à remercier les personnes suivantes, qui ont participé, à titre de spécialistes de l'enseignement ou du milieu du travail, aux diverses consultations ou à la formulation des nouveaux objectifs et standards du programme d'études.

Milieu du travail

Réal Boily
Sûreté du Québec

Pierre Cadieux
Service de police de la Ville de Montréal

Yves Carpentier
Sûreté du Québec

Renée Cartier
École nationale de police du Québec

Denis Corriveau
École nationale de police du Québec

Jocelyn Courtemanche
Service de police de la Ville de Montréal

Mario Desrochers
Service de police de la Ville de Montréal

Daniel Fortier
CAA Québec

Daniel Gérard
Service de police de la Ville de Longueuil

Claude Guimond
Service de police de la Ville de Montréal

Serge Jacques
Service de protection des citoyens de Laval

Yvon Lapointe
CAA Québec

Pierre Lefebvre
École nationale de police du Québec

André Lemaire
Service de police de la Ville de Montréal

Lucie Levasseur
École nationale de police du Québec

Bernard Lupien
École nationale de police du Québec

Michel Martin
Sûreté du Québec

Sylvie Mathurin
Bureau du commissaire à la déontologie policière

Robert Roy
Sûreté du Québec

Gaston Salvas
Formation routière professionnelle G.S. inc.

Pierre Sasseville
École nationale de police du Québec

Lise Tessier
Service de police de la Ville de Montréal

Milieu de l'éducation

Réal Arsenault
Cégep de Rimouski

Ginette Bernier
Cégep de Maisonneuve

Johanne Blanchette
Cégep de Maisonneuve

Luc Blouin
Cégep de Maisonneuve

Lucie Brault
Cégep de Maisonneuve

Pierre Brisebois
Cégep de Maisonneuve

Diane Brunelle
Cégep de Sherbrooke

Michel Chabot
Cégep de l'Outaouais

Line Chamberland
Cégep de Maisonneuve

Michèle Clermont
Cégep d'Ahuntsic

Jean-Louis Dallaire
Cégep François-Xavier Garneau

Gérard Delisle
Cégep de Maisonneuve

Gilles Derouin
Cégep de Maisonneuve

André Fontaine
Cégep de Sherbrooke

Richard Fosse
Cégep de Maisonneuve

Claude Gagnon
Cégep de Maisonneuve

France Gendron
Cégep de Maisonneuve

Jean Hallé
Cégep de Sherbrooke

Céline Homsy
Cégep John Abbott

Pierre Jacques
Cégep de Maisonneuve

Jacques Lapointe
Cégep François-Xavier Garneau

Silvie Lussier
Cégep de Maisonneuve

Nancy Moreau
Cégep de Maisonneuve

Isabelle Morin
Cégep d'Ahuntsic

Michel Nicolas
Cégep d'Ahuntsic

Lucie Paradis
Cégep d'Ahuntsic

Annie Rochon
Cégep de Maisonneuve

Denis Roussel
Cégep de Maisonneuve

Sylvie Savard
Cégep d'Alma

Jacques Schmidt
Cégep d'Ahuntsic

Donald Smith
Cégep de Trois-Rivières

Joseph Sledge
Cégep John Abbott

Jocelyne St-Onge
Cégep de Rimouski

Yvan Tardif
Cégep d'Ahuntsic

Pierre Tessier
Cégep de Sherbrooke

Michel Turcotte
Cégep de Sherbrooke

Enfin, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la révision du programme qui a été publié en 1996 et dont la structure, les grandes orientations et plusieurs éléments sont toujours présents dans le programme actualisé.

Table des matières

Présentation du programme d'études 1
Vocabulaire 5

Première partie

Buts de la formation générale 9
Intentions éducatives en formation générale 11
Formation générale commune 19
Formation générale propre 31
Formation générale complémentaire 37

Deuxième partie

Buts de la formation spécifique 53
Intentions éducatives en formation spécifique 55
Matrice des compétences 57
Harmonisation 59
Formation spécifique
Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur 61
Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier 63
Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière 65
Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec 67
Utiliser des méthodes d'observation 69
Interagir avec des clientèles différenciées 71
Interagir avec les membres de son organisation 73
Intervenir dans des situations à caractère privé 75
Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées 77
Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant 79
Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants 81
Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale 83
Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques 85
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux 87
Établir la commission d'un crime 89
Exploiter les logiciels liés au travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs 91
Intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant 93
Se défendre contre des coups frappés 97
Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires 99
Intervenir en tant que premier répondant lors d'incendies et autres situations d'urgence 101

Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs 103
Se défendre dans des combats corps à corps 105
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale 107
Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires 109
Gérer le stress inhérent au travail policier 111
Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière 113
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière 115
Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue 117
Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales 119
Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances 121
Conduire un véhicule de façon préventive 123
Maîtriser une personne violente 125
Répondre aux exigences physiques propres au travail policier 127
Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers 129
Intervenir auprès de personnes en état de crise 131
Conduire une enquête criminelle de premier niveau 133

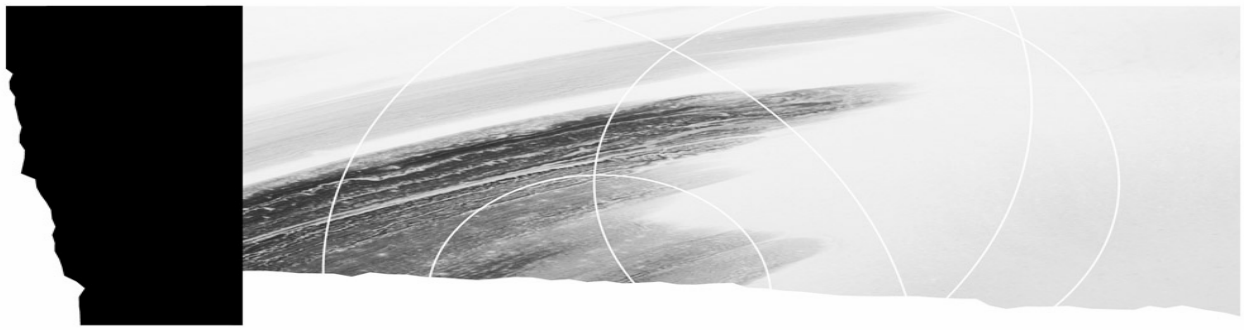

310.A0 **Techniques policières**

Année d'approbation : 2005

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	86 unités
Durée totale :	2 325 heures-contact

Formation générale :	660 heures-contact
Formation spécifique :	1 665 heures-contact

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le RREC à l'article 2 et, le cas échéant, aux conditions particulières suivantes :

- Aucune

Présentation du programme d'études

Le programme *Techniques policières* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En fonction du cadre réglementaire, ce programme est défini par compétences et formulé par objectifs et par standards.

Le programme *Techniques policières* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui lui est propre (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique (59 1/3 unités).

Pour sa composante de formation spécifique, ce programme a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et les standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Formation générale commune **(16 2/3 unités)**

0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.

00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.

000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

ou

0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

ou

0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

ou

0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale propre **(6 unités)**

000K Produire différents types de discours oraux et écrits.

000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

ou

000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Formation générale complémentaire **(4 unités)**

000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.

000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.

0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.

0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.

0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.

0012 Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.

0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.

0014 Réaliser une production artistique.

Formation spécifique **(59 1/3 unités)**

046B Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.

046C Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.

046D Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.

0098 Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.

009A Utiliser des méthodes d'observation.

009B Interagir avec des clientèles différenciées.

009C Interagir avec les membres de son organisation.

046E Intervenir dans des situations à caractère privé.

009E Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées.

009F Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant.

046F Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants.

00A2 Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.

009H Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.

00A4 Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux.

009J Établir la commission d'un crime.

046G Exploiter les logiciels liés au travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs.

046H Intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant.

009M Se défendre contre des coups frappés.

046J Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires.

046K Intervenir en tant que premier répondant lors d'incendies et autres situations d'urgence.

009P Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs.

009U Se défendre dans des combats corps à corps.

009Q Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.

046L Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.

009R Gérer le stress inhérent au travail policier.

046M Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.

009Z Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.

046N Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.

009X Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales.

002E Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances.

046P Conduire un véhicule de façon préventive.

00A1 Maîtriser une personne violente.

046Q Répondre aux exigences physiques propres au travail policier.

00A6 Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.

046R Intervenir auprès de personnes en état de crise.

046S Conduire une enquête criminelle de premier niveau.

Vocabulaire

Programme

Le programme est constitué d'un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales,* article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (*Élaboration des programmes d'études techniques*, *Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif englobe la compétence, l'habileté ou la connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales,* article 1). Plus précisément, il présente la compétence à acquérir. Il comprend l'énoncé même de la compétence ainsi que les éléments nécessaires à sa compréhension.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'acquisition de la compétence.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne vise pas à décrire la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Ils ne constituent pas l'instrument d'évaluation, pour lequel ils servent plutôt de références. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit de cours destinés à assurer l'atteinte des objectifs et le respect des standards. Ils s'agit entre autres de laboratoires, d'ateliers, de séminaires, de stages ou d'autres activités pédagogiques. Les établissements d'enseignement collégial ont la responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement des programmes.

Pour la composante de formation générale, il s'agit des éléments d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie, soit le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

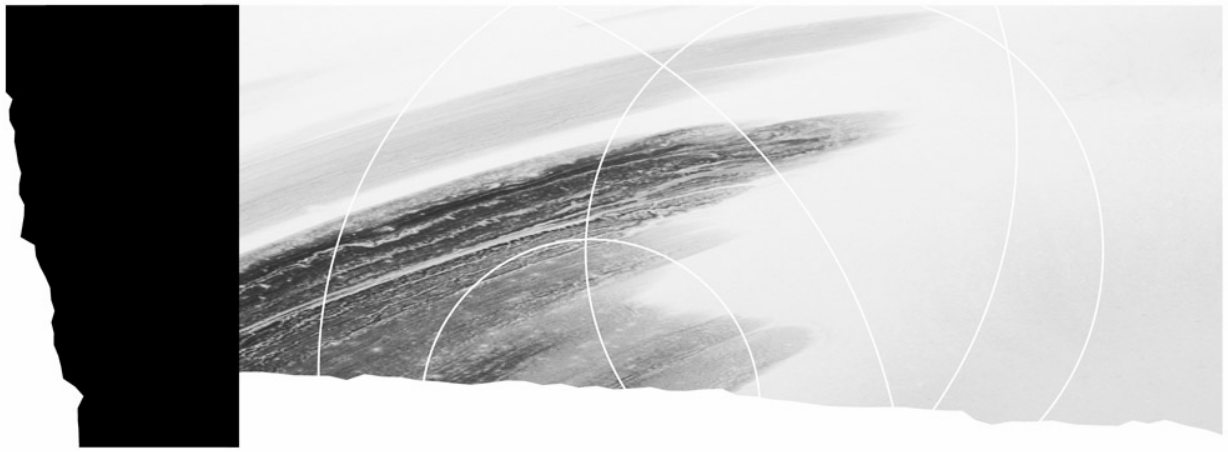

Première partie

Buts de la formation générale

Intentions éducatives de la formation générale

Objectifs et standards de la formation générale

Buts de la formation générale

Au Québec, l'enseignement collégial fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire), qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieur tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage de la formation technique à la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et l'équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et le développement de qualités et d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- maîtriser la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée;
- maîtriser des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- s'ouvrir au monde et à la diversité des cultures;
- connaître des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- développer une pensée réflexive autonome et critique;
- développer une éthique personnelle et sociale;
- maîtriser des connaissances nécessaires à son bien-être physique et intellectuel;
- prendre conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les qualités et les attitudes à développer

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent au développement des qualités et des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi-même et autrui;
- ouverture d'esprit;

- créativité;
- ouverture sur le monde.

Cette triple finalité s'applique aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune, qui est similaire pour tous les programmes. Cette formation totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :

  – langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
  – philosophie ou *Humanities* : 4 1/3 unités;
  – éducation physique : 3 unités;
  – langue seconde : 2 unités;

- la formation propre, qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage favorisant leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique du programme. Cette formation totalise 6 unités réparties comme suit :

  – langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
  – philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
  – langue seconde : 2 unités;

- la formation complémentaire, qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme. Cette formation totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :

  – sciences humaines;
  – culture scientifique et technologique;
  – langue moderne;
  – langage mathématique et informatique;
  – art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis dans le contexte d'une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités, des disciplines et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage assurant la cohérence de son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont établis conformément au Règlement sur le régime des études collégiales (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, édition révisée, octobre 2001).

Intentions éducatives en formation générale

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances culturelles, des habiletés génériques à acquérir, des qualités et des attitudes à développer; enfin, une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Formation générale commune et formation générale propre

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'enrichir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, laquelle constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu, qui peut ainsi mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

1) La fréquentation constante de la littérature permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle lui permet aussi de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et de s'ouvrir davantage à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune. De plus, chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître ses erreurs et à les corriger.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs cognitifs et culturels de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra montrer

- que, sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle peut :
  - analyser, expliquer et apprécier des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
  - reconnaître des procédés littéraires et langagiers et en apprécier la contribution dans un projet de texte;
  - reconnaître et analyser les particularités d'une situation de communication et y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
  - organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;

- porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses, tant sur le plan des idées que sur celui de la langue;

- que, sur le plan des acquis culturels, il ou elle peut :
  - reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
  - apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et se situer par rapport à elles;
  - préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et en saisir les résonances dans le monde actuel;
  - reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième année du secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles de la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence comportant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer ces œuvres et ces textes dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime par la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble de la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière que l'étudiant ou l'étudiante s'ouvre aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale, et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Cet enseignement forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent l'être humain dans sa quête de sens ou de vérité.

Principes

1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui s'appuie sur la raison pour étudier les questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour façonner sa pensée et orienter son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à l'exercice rigoureux de la raison.
2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique, ce qui l'habitue à revoir sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.
3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation dans cette discipline permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
  - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
  - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
  - des concepts clés, des principes et des théories à la base de conceptions philosophiques permettant de définir l'être humain;
  - les outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
  - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
  - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
  - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
  - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
  - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
  - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
  - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
  - valorise la raison et le dialogue dans l'analyse de toute question;
  - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
  - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
  - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
  - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
  - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
  - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière que les acquis théoriques et pratiques du premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le contexte de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée par le questionnement et l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et il ou elle se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui a une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et il ou elle s'ouvre à l'importance de ces dernières dans la culture occidentale. Il ou elle analyse ces conceptions, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, rattachées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

1) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au-delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement au collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté à s'autocorriger.
2) La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
3) L'étude de l'anglais, puisqu'elle fait partie intégrante de la formation générale, permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée, tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, montrer

- que, sur le plan des connaissances, il ou elle :
  - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer sur le marché du travail;
  - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer sur le marché du travail;
  - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
  - connaît différents ouvrages de référence rédigés en anglais;
  - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle peut :
  - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
  - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
  - obtenir de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise et l'utiliser;
  - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
  - accéder à la culture anglophone;
  - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle :
  - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
  - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis en quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée au secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le second ensemble, celui de la formation propre aux programmes, a pour objet de consolider la compétence acquise en formation générale commune, tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.

4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances apprises et de faire adopter par autrui les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise du plaisir retiré et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra montrer

- que, sur le plan théorique, il ou elle connaît :
  - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
  - les principes issus des recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
  - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
  - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
  - une méthode de formulation d'objectifs;
  - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques;

- que, sur le plan des habiletés, il ou elle est capable :
  - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
  - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;
  - d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
  - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps;
  - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression corporelle ou de plein air;
  - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
  - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
  - de maintenir ou d'améliorer de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
  - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;

- que, sur le plan des qualités et des attitudes à développer, il ou elle peut :
  - percevoir l'importance d'être responsable de sa santé;
  - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
  - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, la maîtrise de soi, le respect d'autrui et l'esprit de coopération;
  - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
  - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
  - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses

habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié de ces activités.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs, et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression corporelle ou de plein air. Dans ce contexte, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante de mener à terme son programme personnel.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble comporte des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines et permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs de ces sciences au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines à la compréhension des enjeux contemporains et les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le second ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage qui relèvent des sciences humaines et permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche particulière du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie, tandis que le second propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et différents systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été conçus en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de la nôtre ou de notre système de

pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne entraîne nécessairement une telle sensibilisation.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et de l'informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative qui consiste à développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le second ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

Les objectifs et les standards des ensembles du domaine du langage mathématique et de l'informatique sont suffisamment généraux pour permettre la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison de ces deux champs de connaissance.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de favoriser le développement de la culture générale de l'étudiant ou de l'étudiante en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. La fréquentation d'œuvres ou l'expérimentation d'un médium artistique vise, dans cette formation de base, à développer la sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le second ensemble, l'étudiant ou l'étudiante réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, il ou elle est mis en contact avec des œuvres relevant du médium choisi afin d'en reconnaître les principaux modes d'expression.

Langue d'enseignement et littérature — Code : 0001

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments	**Critères de performance**
1 Reconnaître le propos du texte.	• Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	• Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. • Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3 Choisir les éléments d'analyse.	• Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4 Élaborer un plan de rédaction.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de texte.	• Utilisation appropriée des éléments d'analyse. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3
Nombre d'unités : 2 1/3

Langue d'enseignement et littérature	Code : 0002

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	• Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2 Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	• Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3 Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	• Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4 Élaborer un plan de dissertation.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une dissertation explicative.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Pondération : 3-1-3
Nombre d'unités : 2 1/3

Langue d'enseignement et littérature Code : 0003

Objectif *Standard*

Énoncé de la compétence

Apprécier des textes de la littérature québécoise.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	• Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2 Comparer des textes.	• Choix pertinent des critères de comparaison. • Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3 Déterminer un point de vue critique.	• Pertinence du point de vue critique.
4 Élaborer un plan de rédaction.	• Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5 Rédiger et réviser une dissertation critique.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Emploi d'arguments appropriés. • Justification du point de vue critique. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite • Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Pondération : 3-1-4
Nombre d'unités : 2 2/3

Philosophie	Code : 00B1

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.

Éléments	**Critères de performance**
1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	• Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	• Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence au contexte sociohistorique de la contribution présentée. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution présentée.
3 Produire une argumentation sur une question philosophique.	• Élaboration d'une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. • Formulation d'une thèse et présentation d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des règles de l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Pondération :	3-1-3
Nombre d'unités :	2 1/3

Philosophie	Code : 000E

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments	**Critères de performance**
1 Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2 Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique dans lequel ces conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3 Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Philosophie
Pondération :	3-0-3
Nombre d'unités :	2

Langue seconde (niveau I) — Code : 0015

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral simple.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et dans un vocabulaire d'usage courant.
2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3 S'exprimer oralement.	• Communication intelligible d'environ deux minutes à partir de consignes précises. • Formulation acceptable de questions et de réponses en situation d'interaction. • Échanges d'idées pertinents. • Prononciation, intonation et débit acceptables.
4 Rédiger un texte.	• Rédaction, sur un sujet familier, d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques modals et à des temps du verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous, simple past* et *past continuous, present perfect, future*.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau II) — Code : 0007

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral authentique.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message.
2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. • Reconnaissance de la suite logique d'éléments du texte.
3 S'exprimer oralement.	• Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes sur un sujet d'intérêt général. • Formulation de questions pertinentes, dont la grammaire est généralement correcte, en situation d'interaction. • Emploi généralement correct de verbes au passé. • Prononciation, intonation et débit convenables.
4 Rédiger un texte.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. • Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière accordée à quelques modals et à des temps du verbe parmi les suivants : *simple present* et *present continuous, simple past* et *past continuous, present perfect, future*.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau III) — Code : 0008

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral authentique à portée socioculturelle ou littéraire.	• Identification des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2 Dégager le sens d'un texte authentique à portée socioculturelle ou littéraire.	• Identification du sens général. • Distinction précise des principaux éléments du texte. • Identification de la structure du texte. • Identification de l'intention de l'auteur.
3 Exprimer oralement un message sur des sujets à portée socioculturelle ou littéraire.	• Communication claire et cohérente d'au moins cinq minutes faisant référence à un ou à des documents. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects.
4 Rédiger un texte sur une question à portée socioculturelle ou littéraire.	• Texte clair et cohérent d'environ 400 mots comportant au moins trois idées distinctes liées logiquement entre elles. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps du verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau IV) — Code : 0009

Objectif — ***Standard***

Énoncé de la compétence

Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

Éléments	Critères de performance
1 Présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée d'au moins six minutes. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.
2 Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un thème à portée socioculturelle.	• Analyse structurée, cohérente et claire d'au moins 600 mots. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Nombre d'unités : 2

Éducation physique — Code : 0064

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments	**Critères de performance**
1 Établir la relation entre son mode de vie et sa santé.	• Utilisation appropriée de la documentation. • Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2 Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité. • Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3 Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière.	• Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. • Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. • Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique.
4 Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	• Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
Pondération : 1-1-1
Nombre d'unités : 1

Éducation physique Code : 0065

Objectif	*Standard*

Énoncé de la compétence

Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

Élément	Critères de performance
1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	• Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité. • Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité. • Formulation correcte d'objectifs personnels. • Mention des moyens choisis pour atteindre ses objectifs. • Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité. • Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité. • Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité. • Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique
Pondération : 0-2-1
Nombre d'unités : 1

Éducation physique	Code : 0066

Objectif

Énoncé de la compétence

Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Standard

Éléments	Critères de performance
1 Harmoniser les éléments d'une pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.	• Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.
2 Gérer un programme personnel d'activités physiques.	• Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. • Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. • Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. • Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités physiques. • Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.

Activités d'apprentissage

Discipline :	Éducation physique
Pondération :	1-1-1
Nombre d'unités :	1

Langue d'enseignement et littérature — Code : 000K

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Produire différents types de discours oraux et écrits.

Éléments	**Critères de performance**
1 Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2 Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3 Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4 Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5 Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
6 Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français
Nombre d'heures-contact : 60
Nombre d'unités : 2

Philosophie	Code : 000T

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

Éléments	Critères de performance
1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition des notions de base de l'éthique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation des questions éthiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions.
4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Justification rationnelle de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau I) — Code : 0016

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2 Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3 Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	• Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Propos pertinents. • Application satisfaisante du code grammatical.
4 Rédiger un court texte lié à son champ d'études.	• Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. • Emploi de termes liés à son champ d'études. • Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. • Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau II) — Code : 000M

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	**Critères de performance**
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. • Reconnaissance de la suite logique des éléments du message.
2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	• Reconnaissance du sens général. • Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. • Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication claire et cohérente accessible à un non expert. • Communication appropriée à la situation. • Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. • Application convenable du code grammatical.
4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.	• Rédaction claire et cohérente d'un texte lié à son champ d'études, d'environ 300 mots, accessible à un non expert. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. • Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau III)	Code : 000N

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.

Éléments	Critères de performance
1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise.	• Identification du sens général. • Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études.
4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.	• Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 500 mots, accessible à un non-expert. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical et orthographique. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue seconde (niveau IV) — Code : 000P

Objectif	***Standard***

Énoncé de la compétence

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments	**Critères de performance**
1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue.
2 Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3 Rédiger un texte lié à son champ d'études.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie.
4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière accordée aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences syntaxiques. • Emploi d'une terminologie équivalente.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Sciences humaines	Code : 000V

Objectif

Énoncé de la compétence

Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains.
- À partir de documents et de données du domaine des sciences humaines.

Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association de ces questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3 Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Sciences humaines	Code : 000W

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments	**Critères de performance**
1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3 Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Culture scientifique et technologique	Code : 000X

Objectif

Énoncé de la compétence

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique.
- À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments	Critères de performance
1 Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2 Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales interrelations entre la science, la technique et la technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3 Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4 Déduire différentes conséquences et questions qui découlent de certaines innovations scientifiques et technologiques récentes.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et plausibilité des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Culture scientifique et technologique — Code : 000Y

Objectif

Énoncé de la compétence

Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.

Standard

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type.
- En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant.
- À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

Éléments	Critères de performance
1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2 Formuler une hypothèse visant à résoudre un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 000Z

Objectif

Énoncé de la compétence

Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte[1].

Standard

Contexte de réalisation

- Soit dans des langues modernes qui utilisent l'alphabet latin :
  - à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de huit répliques;
  - à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de huit phrases.
- Soit dans des langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin :
  - à l'occasion d'une conversation comportant un minimum de six répliques;
  - à l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de six phrases.
- À partir de mises en situation sur des thèmes connus.
- À l'aide d'outils de référence.

Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2 Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.

1 On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures, du code grammatical et du vocabulaire de la langue étudiée. Cette limitation varie selon les difficultés propres à certaines langues modernes.

Langue moderne	Code : 000Z
3 Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.
4 Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 0010

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation comportant un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite comportant un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir : – de situations de la vie courante; – de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2 Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue cohérent de complexité moyenne.

Langue moderne	Code : 0010
4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langue moderne	Code : 0067

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	**Contexte de réalisation** • Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal comportant un minimum de 20 répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin et de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.
Éléments	**Critères de performance**
	L'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
1 Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2 Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3 Échanger verbalement des idées sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence dans l'expression du message. • Réponses pertinentes aux questions posées.
4 Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langage mathématique et informatique — Code : 0011

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.
Éléments	**Critères de performance**
1 Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base en mathématiques ou en informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2 Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3 Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique au développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4 Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5 Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Langage mathématique et informatique — Code : 0012

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.
Éléments	**Critères de performance**
1 Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2 Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3 Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4 Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Art et esthétique — Code : 0013

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments	**Critères de performance**
1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2 Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel.
3 Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

Art et esthétique — Code : 0014

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Précisions sur la compétence	**Critères de performance**
1 Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2 Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

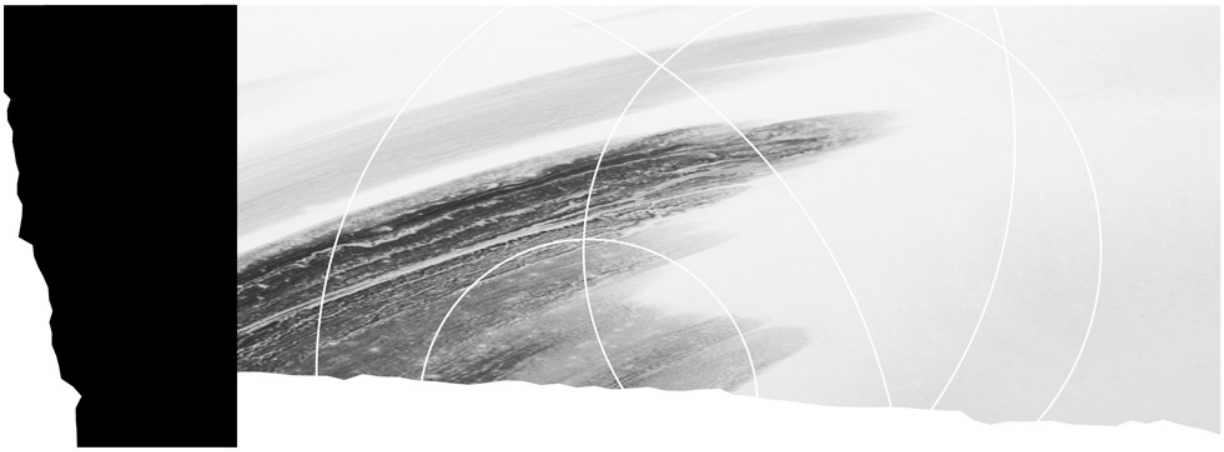

Deuxième partie

Buts de la formation spécifique

Intentions éducatives de la formation spécifique

Matrice des compétences

Harmonisation

Objectifs et standards de la formation spécifique

Buts de la formation spécifique

Le programme *Techniques policières* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur au Québec.

Il vise à permettre à l'aspirante policière et à l'aspirant policier d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de cette fonction de travail tout en les préparant à leur admission à l'École nationale de police du Québec.

Les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs sont les premiers intervenants sur les scènes d'événements, d'incidents ou d'accidents. Ils doivent assurer la sécurité de la population, maintenir la paix, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales, protéger les jeunes en situation de compromission et traduire les contrevenants devant les tribunaux. Ils sont également appelés à sécuriser les victimes d'actes criminels, à informer et à conseiller les citoyennes et les citoyens, à les orienter vers les ressources communautaires ou professionnelles appropriées, à agir comme médiateurs ou conciliateurs lors de conflits mineurs, à arrêter les criminels, à dresser des constats d'infractions, à recueillir des éléments de preuve, à produire divers rapports et à témoigner devant les tribunaux.

Les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs doivent réagir rapidement à diverses situations tout en faisant preuve de jugement et en respectant les chartes des droits et libertés, les lois et règlements, la déontologie policière ainsi que les règles de discipline de leur organisation.

Dans le cadre de leurs activités, ils doivent faire preuve d'une grande polyvalence en intervenant de façon répressive et préventive, et ce, dans le souci de servir et de protéger la citoyenne et le citoyen en collaboration avec des partenaires ou des institutions partageant leurs préoccupations et leurs objectifs.

Leur travail s'effectue dans un contexte de police professionnelle de type communautaire axée sur la qualité du service à la clientèle, la participation active de la communauté, la concertation avec les élus et la recherche de solutions durables aux problèmes d'incivilité et de criminalité.

Conformément aux buts généraux de la formation, la composante de formation spécifique du programme *Techniques policières* vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice de sa profession, soit :
  - lui permettre, dès son entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associés à la profession;
  - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.).

- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
  - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie;
  - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur.

- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de ses savoirs professionnels, soit :
  - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail;
  - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
  - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise;
  - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.

- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
  - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
  - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Intentions éducatives en formation spécifique

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme *Techniques policières*, les intentions éducatives en formation spécifique visent à favoriser :

- le développement de la maturité et du jugement éthique;
- la capacité d'analyse;
- l'autonomie et la créativité;
- l'esprit d'équipe et de collaboration;
- le service à la citoyenne et au citoyen;
- l'ouverture à la différence et l'engagement social.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;

- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais ne permet pas d'inférer l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

TECHNIQUES POLICIÈRES

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

	Numéro de la compétence	Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur	Effectuer des analyses criminologiques de situations et contextes particuliers au travail policier	Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière	Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec	Utiliser des méthodes d'observation	Interagir avec des clientèles différenciées	Interagir avec les membres de son organisation	Intervenir dans des situations à caractère privée	Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant	Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants	Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale	Interagir avec des clientèle appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux	Établir la commission d'un crime	Exploiter les logiciels liés au travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs	Se défendre contre les coups frappés	Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires	Intervenir en tant que premier répondant lors d'incendies et autres situations d'urgence	Se défendre dans des combats corps à corps	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière pénale	Gérer le stress inhérent au travail policier	Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière de sécurité routière	Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales	Conduire un véhicule de façon préventive	Maîtriser une personne violente	Répondre aux exigences physiques propres au travail policier
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	16	18	19	20	22	23	25	26	27	29	31	32	33
Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées	9	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o		o		o	o	o	o		o	o	o	o	o
Intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant	17	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o		o		o	o
Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs	21	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o
Concevoir et appliquer des stratégies d'interventions répressives, préventives et communautaires	24	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			o
Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue	28	o	o	o	o	o	o	o		o	o		o	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o
Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances	30	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o		o	o
Effectuer des interventions policières liées à la circulation et à des accidents routiers	34	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o		o	o		o	o	o	o	o	o			o
Intervenir auprès des personnes en état de crise	35	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o		o		o	o
Conduire une enquête criminelle de premier niveau	36	o	o	o	o	o	o	o		o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o		o		o	o

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent notamment, et le cas échéant, la mise à jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et pour lesquelles l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé, toutes les composantes de l'une étant le calque de celles de l'autre, sont dites identiques. Lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques policières* ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d'harmonisation* pour le programme *Techniques policières.*

Code : 046B

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.	• À l'aide de données récentes sur l'exercice de la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur ainsi que sur les organismes policiers. • À l'aide de données récentes sur les organisations policières. • En se reportant aux lois et aux règlements qui régissent les organisations policières.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Examiner les tâches et les opérations liées à la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur.	• Examen de l'ensemble des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance liés à chacune des tâches.
2 Examiner les habiletés et les comportements socioaffectifs nécessaires à l'exercice de la profession.	• Établissement de liens pertinents entre les habiletés et comportements socio-affectifs et les différentes tâches de la profession.
3 Distinguer la compétence territoriale et la compétence d'attribution des policières et des policiers dans les organisations canadiennes et québécoises.	• Reconnaissance de la capacité légale d'agir des policières et des policiers fédéraux, provinciaux et municipaux au regard de leur compétence territoriale et de leur compétence d'attribution.
4 Situer le rôle et les pouvoirs des organismes qui contrôlent la profession et les organisations policières.	• Reconnaissance des champs de responsabilité des organismes de contrôle.
5 Situer le rôle et la fonction des différentes catégories de personnel à l'intérieur des organisations policières.	• Reconnaissance des champs de responsabilité des différentes catégories de personnel.
6 Évaluer des comportements au regard des exigences de la profession.	• Reconnaissance de comportements fautifs au regard du *Code de déontologie des policiers du Québec.* • Reconnaissance de comportements fautifs au regard des codes de discipline de diverses organisations policières. • Établissement de liens pertinents entre les comportements fautifs et leurs conséquences. • Reconnaissance de comportements exemplaires.

	Code : 046B

7 Analyser des situations faisant appel au jugement éthique de la policière ou du policier.	• Distinction claire entre l'éthique, la déontologie et la discipline. • Reconnaissance des valeurs ou des normes en conflit dans les différentes situations.

Code : 046C

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation appropriée.

Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Distinguer des comportements déviants, marginaux et criminels.	• Reconnaissance de différents types de comportements. • Utilisation appropriée des concepts et de la terminologie propres à la criminologie.
2 Dresser un portrait de la criminalité d'un territoire donné.	• Reconnaissance de différents types de criminalité. • Utilisation pertinente des statistiques policières, judiciaires et correctionnelles. • Reconnaissance des facteurs criminogènes présents sur un territoire. • Application d'une méthode d'analyse de la criminalité.
3 Évaluer des risques de passage à l'acte.	• Reconnaissance de caractéristiques de la personnalité qui risquent de favoriser le passage à l'acte. • Évaluation juste de situations précriminelles.
4 Différencier les types de criminels.	• Distinction juste des types de criminels en fonction de leurs principales caractéristiques.
5 Déterminer les mesures à prendre en fonction des besoins propres à une victime d'acte criminel.	• Reconnaissance des conséquences d'un acte criminel pour la victime à partir d'indices pertinents. • Proposition de mesures pertinentes.

Code : 046D

Objectif

Énoncé de la compétence

Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.

Standard

Contexte de réalisation

- Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Décoder les messages verbaux et non verbaux d'une personne.	• Relevé d'indices pertinents. • Interprétation plausible de ces indices.
2 Déceler des difficultés dans une communication interpersonnelle.	• Relevé précis d'éléments favorables et défavorables. • Explications pertinentes quant aux effets de ces éléments.
3 Mettre en pratique des techniques d'écoute et d'expression.	• Respect des règles liées à l'écoute efficace. • Respect des règles liées à la transmission efficace d'information.
4 Évaluer sa façon personnelle de communiquer dans une position d'autorité.	• Relevé de ses points forts et de ses points faibles dans sa communication verbale et non verbale. • Détermination de moyens appropriés en vue d'améliorer sa façon personnelle de communiquer dans une position d'autorité.

Code : 0098

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide du *Code criminel du Canada* et de ses lois connexes, du *Code civil de la province de Québec*, des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne et du *Code de déontologie des policiers du Québec*.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Distinguer un événement de nature pénale d'un événement de nature civile.	• Utilisation de la terminologie juridique appropriée. • Relevé exact des caractéristiques permettant de conclure qu'un événement relève en tout ou en partie du droit pénal ou du droit civil. • Détermination juste de la catégorie d'une infraction pénale et du palier de gouvernement compétent (droit criminel, droit pénal provincial ou droit pénal municipal). • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Détermination juste du type d'intervention policière à effectuer et des rôles à remplir lors de cette intervention.
2 Distinguer les fonctions des diverses institutions étatiques en matière pénale et de chacune des parties en cause.	• Distinction précise entre les fonctions de la police et celles des autres institutions étatiques dans notre système politique démocratique. • Distinction juste des diverses juridictions exercées par les tribunaux en matière pénale. • Détermination juste des fonctions et des tâches de chacune des parties dans le déroulement du processus judiciaire en matière pénale.

3 Évaluer la constitutionnalité et la légalité d'interventions policières.	• Reconnaissance du cadre légal régissant les interventions policières. • Détermination juste des diverses conséquences juridiques d'une intervention policière inconstitutionnelle ou illégale. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Reconnaissance de la portée des droits fondamentaux protégés par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne. • Manifestation d'une attitude positive au regard de l'existence et des effets juridiques de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Charte des droits et libertés de la personne* et du *Code de déontologie des policiers du Québec*. • Évaluation juste des conséquences sur un procès d'un élément de preuve obtenu en violant un droit fondamental garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Code : 009A

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Utiliser des méthodes d'observation.	• Dans des situations courantes du travail de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur. • À l'aide de jumelles, d'un radiotéléphone portatif et d'un magnétophone portatif.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Observer et décrire une personne dans un environnement.	• Évaluation approximative des dimensions et distances. • Évaluation approximative de la température et de l'éclairage ambiants. • Relevé de toutes les caractéristiques permettant de décrire une personne, un objet et un environnement.
2 Observer et décrire un groupe de personnes dans un environnement .	• Relevé de tous les éléments essentiels permettant de décrire un environnement et d'identifier les membres d'un groupe. • Relevé précis des faits et gestes des membres d'un groupe ainsi que des relations importantes qu'ils ont entre eux et avec les objets qui les entourent ou leur environnement. • Relevé précis des bruits et des paroles des membres d'un groupe. • Relevé précis d'autres éléments d'une scène au moyen de l'odorat et du toucher.
3 Évaluer l'information rapportée par un témoin.	• Évaluation juste de la situation d'un témoin, qu'il soit actif ou passif, au moment d'un événement ou d'un incident. • Évaluation de la capacité perceptuelle et mnémonique d'un témoin. • Démonstration d'attitudes et de comportements favorables à la communication.
4 Rédiger un rapport d'observation.	• Description objective et précise de personnes. • Description précise de faits et gestes. • Description précise d'objets. • Propreté et clarté des croquis.

Code : 009B

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Interagir avec des clientèles différenciées.	• Dans des situations exigeant d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur qu'elle ou qu'il entre en interaction avec des clientèles qui se distinguent de la majorité, par exemple les gais et lesbiennes, les personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle, les personnes âgées, les personnes pauvres ou itinérantes.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Analyser les façons de penser et d'agir de différents individus selon leur appartenance sociale.	• Reconnaissance des critères de différenciation sociale. • Application judicieuse des concepts d'analyse de la marginalité.
2 Reconnaître des manifestations d'intolérance sociale.	• Reconnaissance d'obstacles à la tolérance sociale. • Reconnaissance de phénomènes d'exclusion sociale.
3 Établir des contacts avec diverses clientèles.	• Manifestation d'ouverture et de respect. • Reconnaissance des particularités et des besoins des diverses clientèles.
4 Évaluer sa propre capacité d'entrer en relation avec des clientèles différenciées.	• Reconnaissance de ses réactions spontanées à l'égard de la diversité sociale. • Reconnaissance des écarts entre les comportements attendus d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et ses réactions spontanées. • Évaluation de son propre cheminement au regard de l'ouverture envers les clientèles différenciées.

Code : 009C

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Interagir avec les membres de son organisation.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Déceler des éléments pouvant affecter sa motivation dans un environnement de travail.	• Reconnaissance de ses besoins et de sa façon de les satisfaire dans un environnement de travail. • Indication de moyens appropriés en vue de maintenir ou d'accroître sa motivation.
2 Reconnaître des phénomènes liés à la dynamique d'un groupe de travail.	• Relevé précis de manifestations de leadership, de collaboration, de compétition, de cohésion et de conflit.
3 Mettre en pratique des principes favorisant la collaboration dans une équipe de travail.	• Manifestation de comportements favorisant la collaboration.
4 Utiliser des stratégies de résolution de conflits.	• Relevé précis de manifestations de conflits. • Reconnaissance de ses réactions spontanées dans des conflits. • Choix d'une stratégie appropriée au contexte. • Démonstration d'attitudes et de comportements conformes à la stratégie choisie.

Code : 046E

Objectif	*Standard*
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Intervenir dans des situations à caractère privé.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Analyser des situations à caractère privé.	• Reconnaissance des éléments à caractère privé. • Classement d'une situation dans la catégorie de règles de droit appropriée.
2 Renseigner des citoyennes et des citoyens sur des solutions possibles dans diverses situations à caractère privé.	• Indication juste des droits et des obligations des personnes concernées. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Utilisation de la terminologie juridique appropriée. • Formulation d'hypothèses pertinentes en fonction des circonstances particulières d'une situation.
3 Concilier des parties dans un litige à caractère privé.	• Choix approprié de façons d'intervenir en vue de désamorcer un litige. • Exercice approprié des rôles de pacificateur, de médiateur ou de personne-ressource. • Exécution correcte d'ordonnances judiciaires ou de jugements civils. • Démonstration de jugement éthique.

Code : 009E

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées.	• Dans différentes situations : désastre, inondation, accident majeur, disparition en milieu urbain ou en milieu rural, attroupement, conflit de travail, etc. • À partir d'un plan d'opérations. • En utilisant le manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • À l'aide de cartes géographiques et routières. • À l'aide de radiotéléphones portatifs, de lampes de poche et de trousses de premiers soins. • En équipe.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer sommairement une situation et prendre les mesures de sécurité nécessaires.	• Évaluation juste et rapide du danger que présente une situation problématique. • Distinction juste entre une situation d'urgence et un sinistre. • Manifestation de prudence et application de mesures appropriées en matière de protection des personnes et des biens. • Distinction juste entre le rôle et les fonctions de la police et ceux de la Protection civile du Québec.
2 Recueillir et analyser des renseignements sur les lieux.	• Application de méthodes d'observation. • Collecte de renseignements pertinents avant l'intervention. • Représentation juste d'un problème dans son ensemble. • Distinction du caractère civil ou pénal d'une situation. • Transmission rapide et complète de données pertinentes aux personnes et aux organismes en cause.
3 Procéder à des interventions policières en rapport avec une situation d'urgence.	• Choix et utilisation appropriés du matériel et de l'équipement nécessaires. • Exécution efficace des interventions policières prévues dans un plan d'opérations. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.

4 Procéder à des interventions policières en rapport avec un sinistre.	• Exécution efficace des interventions policières prévues dans le manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • Respect des règles et des procédures du manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.
5 Rédiger un rapport circonstanciel.	• Rapport précis et détaillé.

Code : 009F

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant.	• En présence de troubles cardiorespiratoires, de diverses hémorragies, de brûlures et de traumatismes. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par un premier répondant.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer la scène d'un événement et prendre les mesures de sécurité nécessaires.	• Indication précise des circonstances d'un accident. • Reconnaissance de tous les risques potentiels liés à une intervention. • Application de mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité des personnes. • Respect des règles de bio-protection. • Utilisation correcte des techniques de déplacement d'une victime.
2 Évaluer l'état d'une victime.	• Évaluation de l'état de conscience d'une victime. • Évaluation juste de l'ouverture des voies respiratoires d'une victime. • Évaluation juste du degré de gravité d'une hémorragie. • Reconnaissance d'un état de mort évidente.
3 Effectuer des interventions.	• Communication efficace en vue de réconforter et de rassurer une victime. • Application appropriée de diverses techniques de réanimation cardiorespiratoire et de désobstruction des voies respiratoires. • Application appropriée de soins dans le cas d'une une victime souffrant d'hémorragie. • Application adéquate de soins dans le cas d'une personne brûlée. • Respect des techniques d'intervention s'appliquant à divers traumatismes. • Respect du Protocole d'intervention clinique-premier répondant. • Respect des règles d'éthique et de déontologie policière.
4 Fournir des renseignements au personnel concerné.	• Clarté, précision, exhaustivité et concision des faits rapportés.

Code : 046F

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • En se reportant aux lois et aux règlements relatifs aux jeunes. • En se référant aux protocoles d'intervention relatifs aux jeunes. • En se référant à l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer la situation d'une ou d'un jeune en difficulté ou encore d'une jeune contrevenante ou d'un jeune contrevenant.	• Relevé de toutes les données pertinentes. • Évaluation juste en fonction des données recueillies.
2 Décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une jeune ou d'un jeune en difficulté.	• Reconnaissance du rôle et des pouvoirs d'une policière ou d'un policier. • Choix approprié d'interventions policières. • Application rigoureuse des différents protocoles d'intervention.
3 Décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une jeune contrevenante ou d'un jeune contrevenant.	• Reconnaissance du rôle et des pouvoirs d'une policière ou d'un policier. • Choix approprié d'interventions policières préventives, répressives ou communautaires. • Application rigoureuse des différents protocoles d'intervention.

Code : 00A2

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.	**Contexte de réalisation** • Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation appropriée.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Déterminer les rôles des parties dans le processus judiciaire.	• Distinction claire des étapes du processus de justice criminelle, depuis l'acte délictueux jusqu'à la réinsertion sociale. • Détermination précise des rôles des parties en ce qui concerne chacune des étapes.
2 Établir le rôle de la policière ou du policier au regard des finalités du système de justice pénale.	• Détermination précise du rôle de la policière ou du policier.
3 Évaluer différentes conséquences d'une intervention judiciaire pour une victime, un témoin et une personne accusée.	• Évaluation juste des conséquences d'une intervention judiciaire sur des personnes et leur milieu.
4 Collaborer avec les diverses parties dans le choix et l'administration de sanctions pénales.	• Transmission d'information pertinente. • Évaluation objective et nuancée de personnes inculpées ou condamnées. • Choix de mesures de surveillance appropriées.

Code : 009H

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et impliquant des relations avec des clientèles multiculturelles et multiethniques.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Situer le phénomène de l'immigration dans l'évolution de la société québécoise.	• Mention des enjeux de l'immigration pour la société québécoise contemporaine.
2 Analyser des façons de penser et d'agir de différents individus selon leur appartenance culturelle et ethnique.	• Reconnaissance des caractéristiques des communautés culturelles et ethniques auxquelles appartiennent des individus. • Explications pertinentes quant aux façons de penser et d'agir de différents individus en fonction de leur appartenance culturelle et ethnique.
3 Reconnaître des manifestations d'intolérance à l'égard de communautés culturelles et ethniques.	• Reconnaissance d'obstacles à la communication interculturelle. • Reconnaissance de manifestations de profilage racial. • Reconnaissance d'atteintes aux droits fondamentaux des individus.
4 Établir des contacts avec des personnes appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.	• Manifestation d'ouverture et de respect. • Reconnaissance des particularités et des besoins des différentes clientèles.
5 Évaluer sa propre capacité d'entrer en relation avec des individus appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.	• Reconnaissance de ses réactions spontanées à divers types de comportements culturels. • Reconnaissance des écarts entre les comportements attendus d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et ses réactions spontanées. • Évaluation de son propre cheminement au regard de l'ouverture envers les clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.

Code : 00A4

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide du *Code de procédure pénale*, des lois provinciales et des règlements municipaux. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par les policières-patrouilleuses ou les policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Constater la commission d'une infraction.	• Collecte ordonnée des faits et des données disponibles. • Formulation d'une hypothèse pertinente quant à la loi ou au règlement en cause et à la nature précise d'une infraction qui pourrait avoir été commise. • Reconnaissance précise d'une infraction : – en déterminant l'article ou les articles visés dans une loi du Québec ou un règlement municipal; – en établissant un lien précis entre chacun des faits pertinents et les éléments constitutifs de l'infraction; – en établissant la peine possible. • Application judicieuse de critères objectifs et subjectifs permettant de conclure qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise.
2 Remplir un constat d'infraction.	• Choix d'une formule de constat d'infraction appropriée. • Rédaction rapide et complète du constat d'infraction.
3 Choisir un mode de signification.	• Choix du mode de signification approprié selon le Code de procédure pénale.

Code : 009J

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Établir la commission d'un crime.	• Pour les crimes les plus courants que constatent les policières-patrouilleuses ou les policiers-patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions. • En utilisant le *Code criminel du Canada* et ses lois connexes ainsi que la *Charte canadienne des droits et libertés*.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Constater la commission d'un crime.	• Collecte ordonnée des faits et de l'information disponibles. • Détermination de la nature du crime commis. • Détermination précise de l'article ou des articles visés dans le *Code criminel du Canada* ou ses lois connexes, en définissant les éléments constitutifs du crime, le mode de poursuite, la catégorie du crime et la peine possible. • Analyse exhaustive des éléments constitutifs du crime par rapport aux faits pertinents.
2 Déterminer les personnes pouvant faire l'objet de procédures criminelles.	• Distinction des divers modes de participation à la commission d'un crime. • Application judicieuse de critères objectifs permettant de déterminer le mode de participation d'une personne à un crime.
3 Évaluer la possibilité qu'une personne suspecte puisse soulever un moyen de défense à l'encontre des éléments de preuve recueillis.	• Application appropriée du principe de la présomption d'innocence. • Distinction juste des divers moyens spéciaux de défense. • Application pertinente des principes constitutionnels concernant l'utilisation ou l'exclusion possible, au moment d'un procès pénal, d'un élément de preuve obtenu en violant un droit fondamental garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Code : 046G

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Exploiter les logiciels liés au travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • En se référant aux normes de rédaction des formulaires et des rapports de l'ENPQ. • À l'aide du Centre de renseignements en techniques policières (CRTP).
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Exploiter des logiciels liés à la production de rapports et de documents en relation avec le travail policier.	• Utilisation appropriée des fonctionnalités de base d'un logiciel de traitement de texte. • Formulaires remplis correctement. • Mise en forme des narrations en conformité avec les normes de l'ENPQ. • Utilisation judicieuse des fonctionnalités de base d'un logiciel de présentation dans la production d'un document informatif.
2 Utiliser des logiciels liés à l'utilisation d'un appareil photo numérique.	• Utilisation appropriée des fonctionnalités de l'appareil. • Utilisation appropriée d'un logiciel de transfert d'images. • Transfert correct d'images dans un fichier ou une banque de données.
3 Exploiter les banques de données relatives aux incidents criminels et à la circulation.	• Choix approprié des champs de recherche. • Inscription correcte des données de la recherche. • Obtention de tous les éléments d'information disponibles et pertinents relativement à une affaire. • Respect des normes et des règles régissant la consultation des banques de données. • Respect des normes et des règles régissant la gestion de l'information reçue.
4 Exploiter des moteurs de recherche sur le Web.	• Choix approprié des moteurs de recherche. • Utilisation correcte de la méthode de recherche booléenne.

Code : 046H

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Intervenir sur une scène de crime à titre de premier répondant.	• Lors d'événements de nature criminelle pouvant nécessiter une enquête ou une arrestation, sauf dans les cas de crime à haut risque et d'usage de la force. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs. • En utilisant les appareils et les logiciels qui sont à la disposition des policières-patrouilleuses ou des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Recevoir un appel en relation avec un événement criminel.	• Utilisation appropriée des appareils de communication. • Collecte de renseignements pertinents auprès de l'interlocuteur et dans des banques de renseignements. • Jugement approprié quant à l'urgence de l'appel et à la dangerosité de la situation. • Analyse judicieuse de la nature et de l'ampleur de l'événement. • Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse et au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Définition claire et partage efficace des actions entre les intervenants.
2 Prendre des mesures en vue de protéger des personnes.	• Reconnaissance rapide et sécurisation des victimes, des plaignants, des témoins, des suspects et des autres personnes présentes sur les lieux. • Collecte immédiate d'information pouvant conduire à l'identification et à l'arrestation rapide d'une ou de plusieurs personnes suspectes. • Collecte immédiate d'information pouvant permettre d'établir rapidement la scène de crime.

3 Prendre des mesures en vue de protéger une scène de crime.	• Établissement d'un périmètre de protection approprié à la scène de crime. • Choix de mesures appropriées pour protéger les preuves matérielles (indices). • Maintien rigoureux de l'étanchéité du périmètre.
4 Effectuer l'arrestation d'une personne.	• Respect des exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
5 Rechercher et identifier des témoins potentiels.	• Repérage de témoins potentiels. • Reconnaissance de la qualité des témoins. • Transmission de renseignements clairs aux témoins quant aux conséquences des informations à livrer.
6 Effectuer le relevé photographique de la scène de crime.	• Application des règles techniques et légales ayant trait à la prise de photographies.
7 Effectuer le relevé topographique de la scène de crime.	• Précision des mesures des éléments de la scène de crime en relation avec des éléments permanents de cette scène. • Croquis détaillé de la scène de crime, y compris l'inscription fidèle des mesures prises et des autres éléments d'information essentiels.
8 Procéder à la recherche, à la collecte et à l'étiquetage de preuves matérielles (indices) sur la scène de crime.	• Fouille systématique de la scène de crime. • Localisation précise des indices découverts. • Collecte systématique d'indices matériels et utilisation de mesures visant la protection et la conservation de ces indices. • Distinction juste de la nature et de la source des indices trouvés sur la scène de crime. • Étiquetage précis de chacun des indices. • Association de chacun des indices au type d'analyse requis.
9 Écrouer des prévenus.	• Application rigoureuse des procédures d'écrou. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.

	Code : 046H
10 Procéder à l'identification d'une criminelle ou d'un criminel.	• Utilisation de mesures visant à assurer la propreté des mains de la personne à dactyloscopier. • Utilisation appropriée de la méthode de bertillonnage. • Respect de la procédure liée au prélèvement d'un échantillon corporel pour l'analyse de l'ADN.
11 Transmettre des informations relatives à l'événement.	• Transmission de conseils utiles aux personnes concernées. • Rédaction correcte du rapport d'événement. • Transmission de renseignements utiles à l'enquête. • Communication appropriée avec les enquêteurs.

Code : 009M

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Se défendre contre des coups frappés.	• Dans des situations de combat mettant en scène deux personnes de morphologie différente.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer la dangerosité d'une situation de combat.	• Reconnaissance rapide et précise de signes précurseurs de coups frappés.
2 Adopter une position sécuritaire	• Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. • Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal. • Position adéquate du corps en fonction d'une attaque : – angle de 45 degrés; – jambe gauche avant pour droit; – mains le long du corps; – répartition équilibrée de la masse corporelle sur les deux jambes.
3 Effectuer des blocages et des esquives.	• Déplacement rapide du corps et blocage efficace : – supérieur et contre-attaque; – extérieur et contre-attaque; – intérieur et contre-attaque; – inférieur et contre-attaque. • Respect de l'autre.
4 Effectuer des coups frappés.	• Exécution efficace des coups suivants : – coup de poing avant; – coup de poing contraire; – coup de coude; – coup du dos du poing; – coup de pied avant au niveau moyen et au niveau inférieur; – coup de pied avant au niveau inférieur. • Respect de l'autre.

5 Effectuer des contrôles articulaires.	• Déplacement rapide du corps et contrôle efficace : – du bras; – du bras par l'aisselle; – de l'épaule; – du poignet. • Respect de l'autre.
6 Évaluer son intervention.	• Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. • Détermination de mesures correctives appropriées.

Code : 046J

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • En se référant à divers protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles: victimes de violence conjugale, victimes d'agression à caractère sexuel, personnes présentant des troubles de santé mentale, personnes âgées, etc.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Recueillir des renseignements sur les différentes ressources d'un territoire donné.	• Relevé des renseignements utiles à une policière-patrouilleuse ou à un policier-patrouilleur sur toutes les ressources communautaires d'un territoire.
2 Établir des rapports de partenariat avec diverses ressources communautaires.	• Technique d'approche appropriée. • Définition claire du type de collaboration possible. • Manifestation d'attitudes et de comportements favorables au maintien d'un rapport de collaboration.
3 Analyser des situations pouvant nécessiter le recours à des ressources communautaires.	• Relevé des éléments pouvant être liés à une problématique. • Formulation d'une hypothèse vraisemblable quant à la nature de la problématique.
4 Diriger une personne en difficulté vers une ressource communautaire.	• Choix d'une ressource appropriée. • Communication d'information pertinente sur les ressources disponibles. • Utilisation appropriée des techniques d'approche et de communication avec la clientèle. • Choix de mesures de suivi appropriées.
5 Appliquer des protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles.	• Respect des protocoles établis entre les organisations policières et les autres intervenants.

Code : 046K

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Intervenir en tant que premier répondant lors d'incendies et autres situations d'urgence.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • À l'aide d'un extincteur portatif ou d'une armoire d'incendie. • À l'aide de documents sur les produits dangereux. • En se référant à la législation pertinente.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Reconnaître des situations présentant des risques d'incendie, d'explosion ou de contamination de masse.	• Reconnaissance d'indices de risques potentiels d'incendie, d'explosion ou de contamination. • Localisation de situations dangereuses au regard : – de matières dangereuses, d'un système électrique ou d'un système de chauffage; – de l'aménagement et de l'utilisation des lieux.
2 Intervenir dans une situation d'incendie.	• Détection juste d'indices de la présence d'un incendie dans un bâtiment. • Évaluation juste des risques pour les personnes et les biens. • Recherche et évacuation de personnes selon les techniques appropriées. • Choix de mesures appropriées pour empêcher la propagation des flammes. • Choix de mesures appropriées pour éteindre rapidement un feu sur une personne. • Transport approprié d'une personne incommodée de façon à ce qu'elle soit hors du danger. • Identification et préservation correctes des éléments de preuve liés à un incendie criminel. • Description claire et précise de la situation aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention.

3 Intervenir dans une situation présentant un risque d'explosion ou de contamination.	• Évaluation juste des risques. • Choix judicieux des mesures de protection nécessaires. • Communication claire et précise des indices observés aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention.
4 Intervenir lors d'un déversement de matière dangereuse.	• Identification de la matière dangereuse impliquée. • Établissement d'un périmètre de sécurité approprié. • Description claire et précise de la scène aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention.

Code : 009P

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs.	• À partir de situations liées à des incidents mineurs impliquant diverses clientèles, sans menace verbale ni geste de violence physique, tels que des conflits mineurs, des automobilistes en difficulté ou des manifestations d'insécurité en présence de rôdeurs. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur. • À l'aide de recueils de lois, de bottins et de dépliants. • En utilisant des logiciels simulant ceux qui sont à la disposition des patrouilleuses ou des patrouilleurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Recevoir une demande d'aide ou d'assistance et se représenter un problème.	• Collecte de renseignements pertinents auprès de personnes et dans des banques d'information policières. • Transmission de directives appropriées à la personne qui communique les renseignements. • Établissement juste d'un lien entre la nature d'un problème et les références juridiques.
2 Recueillir et analyser des renseignements sur les lieux.	• Application de méthodes d'observation. • Collecte de renseignements pertinents avant une intervention. • Application appropriée de notions de criminologie. • Représentation juste d'un problème et des risques qui lui sont liés. • Choix d'une intervention appropriée.
3 Prendre des mesures de sécurité.	• Application de mesures de sécurité liées à l'approche des lieux. • Application de mesures de sécurité liées à des personnes et à des biens.

4 Intervenir dans une situation problématique.	• Application de techniques de base de la communication. • Manifestation d'un comportement adapté à diverses clientèles. • Application de techniques liées au rôle de médiatrice ou de médiateur. • Appel aux ressources internes et externes appropriées. • Appel aux ressources communautaires appropriées. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
5 Rédiger un rapport circonstanciel et prévoir un suivi de l'intervention.	• Détermination précise de toutes les personnes en cause dans une situation problématique. • Description détaillée d'une intervention et de mesures prises. • Choix de mesures correctives appropriées.
6 Informer verbalement sa supérieure ou son supérieur ou encore ses collègues de travail et évaluer son intervention.	• Précision du rapport verbal. • Reconnaissance des points forts et des points faibles de son intervention. • Choix de mesures correctives appropriées.

Code : 009U

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Se défendre dans des combats corps à corps.

Contexte de réalisation

- Dans des situations de combat mettant en scène deux personnes de morphologie différente.
- À partir de saisies du bras, du col et du cou.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Évaluer la dangerosité d'une situation de combat.	• Reconnaissance rapide et précise de signes précurseurs d'un combat corps à corps.
2 Adopter une position sécuritaire.	• Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. • Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal. • Position adéquate du corps en fonction d'une attaque : – angle de 45 degrés; – jambe gauche avant pour droit; – mains le long du corps; – répartition équilibrée de la masse corporelle sur les deux jambes.
3 Effectuer des projections et des fauchages.	• Déplacement rapide du corps et : – projection par le bas; – projection à l'aide de la tête; – grand fauchage extérieur de la jambe; – petit fauchage extérieur de la jambe; – projection par le bras en bloquant la jambe; – petit fauchage intérieur de la jambe. • Manifestation de comportements sécuritaires au moment de chutes avant, arrière et de côté. • Respect de l'autre.
4 Effectuer des immobilisations, des clés de bras et des contrôles.	• Exécution sécuritaire : – de contrôles au sol ''3''; – de contrôles articulaires.
5 Effectuer des contrôles articulaires.	• Déplacement rapide du corps et contrôle efficace : – du coude; – du poignet; – de l'épaule.

6 Évaluer son intervention.	• Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. • Détermination de mesures correctives appropriées.

Code : 009Q

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.	• Lors d'événements pouvant nécessiter l'exercice d'un pouvoir d'arrestation sans mandat, excluant toute forme de contrôle physique et d'usage de la force. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Exercer un pouvoir d'arrestation.	• Collecte ordonnée des faits et des renseignements disponibles. • Reconnaissance de la catégorie d'une infraction pénale qui aurait été commise. • Décision appropriée concernant, d'une part, l'obtention, si nécessaire et si possible, d'un mandat d'arrestation émis par une ou un juge de paix et, d'autre part, l'existence ou non d'un pouvoir d'arrestation sans mandat conféré par une loi aux agentes et agents de la paix. • Évaluation juste de l'opportunité de procéder à l'arrestation d'une personne suspecte. • Application de la procédure générale d'arrestation conformément aux principes constitutionnels et légaux pertinents. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
2 Décider de la remise en liberté ou de la détention, avant sa comparution devant un tribunal, d'une personne mise en état d'arrestation.	• Utilisation appropriée des devoirs ou des pouvoirs de remise en liberté administrative. • Rédaction complète des documents requis.
3 Émettre une citation à comparaître, une promesse de comparaître et un engagement contracté devant une agente ou un agent de la paix.	• Choix approprié d'une procédure pour contraindre un individu à comparaître devant le tribunal. • Rédaction conforme aux exigences du *Code criminel du Canada.*

4 Évaluer la constitutionnalité et la légalité d'une enquête policière.	• Application rigoureuse des principes constitutionnels pertinents. • Application juste des règles de droit relatives aux modes d'enquête sur une personne ou ses agissements. • Application juste des règles relatives aux procédures requises pour effectuer une enquête sur un endroit ou un objet. • Évaluation juste de la probabilité de l'utilisation ou de l'exclusion d'un élément de preuve à l'occasion d'un procès pénal.

Code : 046L

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.

Contexte de réalisation

- En ce qui concerne des crimes récurrents faisant l'objet d'une analyse tactique par les organisations policières : vols qualifiés, introductions par effraction, vandalisme, méfaits, etc., ou des situations de désordre social entraînant un sentiment d'insécurité, par exemple les gangs de rue.
- À l'aide du matériel nécessaire à l'exécution d'une intervention.
- En se reportant à des statistiques, à des enquêtes de victimisation et à des programmes de prévention existants.
- En utilisant les logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses ou des policiers-patrouilleurs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Repérer un problème de criminalité.	• Consultation de toutes les sources d'information disponibles. • Choix de données pertinentes. • Application d'une méthode d'analyse de la criminalité. • Reconnaissance du problème.
2 Analyser des données relatives à la situation problématique.	• Détermination précise de personnes suspectes. • Détermination précise de l'occurrence d'un crime. • Détermination précise d'endroits cibles. • Détermination précise du *modus operandi*.
3 Explorer des solutions.	• Examen de diverses stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires. • Reconnaissance de stratégies pertinentes et réalistes.

4 Élaborer une stratégie d'intervention.	• Choix d'une stratégie pertinente. • Définition claire de priorités d'action et de champs d'intervention. • Détermination d'objectifs particuliers et précis. • Établissement d'un calendrier d'activités précis et complet. • Prévision des ressources requises pour chaque activité. • Détermination de mesures de sécurité appropriées aux interventions.
5 Effectuer des interventions.	• Choix et utilisation appropriés de matériel et d'équipement. • Coordination efficace des tâches. • Respect des techniques de surveillance, de ratissage ou de vérification. • Communication efficace avec différents partenaires. • Contrôle efficace d'activités. • Prise en note détaillée des observations et des constatations faites à l'occasion des interventions. • Rapports détaillés et précis. • Manifestation d'attitudes et de comportements sécuritaires lors des interventions. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
6 Évaluer les interventions.	• Évaluation juste des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis. • Évaluation des effets positifs et négatifs des interventions. • Planification de mesures de suivi pertinentes.

Code : 009R

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Gérer le stress inhérent au travail policier.	• Dans des situations courantes ou critiques de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Reconnaître les causes et les conséquences du stress propre au travail policier.	• Relevé des agents stressants propres au travail policier. • Identification des aspects physiques, psychologiques et sociaux du stress propre au travail policier. • Reconnaissance, chez soi et chez les autres, des réponses physiques, psychologiques et sociales au stress.
2 Mettre en pratique des stratégies de gestion du stress dans des situations courantes.	• Application appropriée de diverses stratégies de gestion du stress avant, pendant et après une exposition à un agent stressant.
3 Prévenir les conséquences graves du stress propre au travail policier ou y réagir.	• Reconnaissance de facteurs favorisant l'émergence de l'une ou l'autre de ces conséquences. • Observation des signes propres à l'une ou l'autre de ces conséquences. • Application appropriée de diverses stratégies de gestion du stress en vue de prévenir l'une ou l'autre de ces conséquences ou d'y faire face.

Code : 046M

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.

Contexte de réalisation

- Lors d'événements de nature criminelle.
- En utilisant des logiciels simulant ceux qui sont à la disposition des patrouilleuses ou des patrouilleurs .

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Interviewer une victime, une plaignante ou un plaignant ou encore un témoin.	• Établissement d'un plan d'interview approprié à l'événement survenu. • Sécurisation appropriée de la victime, de la plaignante ou du plaignant ou encore du témoin. • Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration. • Formulation de questions pertinentes en vue d'obtenir une description précise d'un événement. • Prise de notes pertinentes et précises. • Lecture appropriée d'une déposition complète. • Clarté et justesse des données en rapport avec des ressources d'aide aux victimes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Identification des éléments du témoignage pertinents pour la preuve.

2 Interroger une personne suspecte ou contrevenante.	• Établissement d'un plan d'interrogatoire approprié à l'événement survenu. • Collecte et examen attentif de données relatives à l'événement. • Collecte de toutes les informations pertinentes sur l'individu à interroger. • Utilisation de mesures de sécurité efficaces. • Établissement d'un lien de confiance avec l'individu. • Respect des mesures légales visant à assurer l'admissibilité des aveux d'une personne suspecte. • Utilisation appropriée de la technique d'interrogatoire de base. • Décodage juste des signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée. • Prise en note de la déclaration en respectant le vocabulaire de la personne interrogée. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Identification des éléments du témoignage pertinents pour la preuve.
3 Adapter une entrevue ou un interrogatoire à une clientèle particulière.	• Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Prise en considération des particularités des clientèles suivantes: enfants, adolescents, victimes d'agression à caractère sexuel, victimes de violence conjugale et autres dans les techniques d'approche et de communication. • Décodage juste des signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée selon son appartenance sociale ou culturelle. • Vérification de la crédibilité de l'intermédiaire. • Adaptation appropriée du plan de l'entrevue ou de l'interrogatoire.
4 Transcrire des versions recueillies sur un rapport d'enquête.	• Choix approprié de l'ordre de présentation des versions recueillies. • Désignation précise des personnes interviewées ou interrogées. • Indication précise de la date, de l'heure et du lieu d'une rencontre ainsi que des personnes présentes. • Transcription claire et complète de témoignages.

Code : 009Z

Objectif

Énoncé de la compétence

Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.

Standard

Contexte de réalisation

- Dans des situations vécues par des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions.
- À l'aide du *Code de la sécurité routière* et de ses règlements connexes, du répertoire des infractions habituellement utilisé par les policières-patrouilleuses ou les policiers-patrouilleurs, du Code de procédure pénale, de permis de conduire, de certificats d'immatriculation et d'attestations d'assurance.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Constater la commission d'infractions pénales en matière de sécurité routière ou de transport routier.	• Utilisation de termes juridiques et techniques appropriés. • Détermination juste des méthodes, des pouvoirs légaux ainsi que des situations qui permettent d'établir la commission d'une infraction. • Reconnaissance précise d'infractions : – en les classifiant dans la bonne catégorie parmi les titres du *Code de la sécurité routière* et de ses règlements connexes; – en établissant un lien précis entre chacun des faits pertinents et les éléments constitutifs de l'infraction; – en prévoyant la peine possible et le nombre de points d'inaptitude à retirer. • Choix approprié d'interventions policières préventives, répressives et communautaires.
2 Remplir un constat d'infraction et un avis de non-conformité.	• Consultation efficace des index alphabétiques du *Code de la sécurité routière* et des autres outils de recherche disponibles afin d'obtenir les renseignements nécessaires. • Décision appropriée concernant la délivrance ou non d'un constat d'infraction. • Rédaction rapide et complète d'un constat d'infraction. • Décision appropriée concernant la délivrance ou non d'un avis de non-conformité.

3 Décider de l'utilisation de pouvoirs spéciaux.	• Décision appropriée concernant les pouvoirs: – de rétention, de confiscation, de déplacement ou de remisage d'un véhicule routier; – d'arrestation sans mandat et de perquisition en vertu du *Code de procédure pénale* et du *Code criminel du Canada*.
4 Choisir un mode de signification du constat d'infraction.	• Choix du mode de signification approprié selon le *Code de procédure pénale*. • Respect de la clientèle ainsi que des règles de déontologie policière et de discipline.

Code : 046N

Objectif

Énoncé de la compétence

Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.

Standard

Contexte de réalisation

- Dans des situations :
  - de conduite;
  - de garde ou de contrôle d'un véhicule.
- À l'aide du *Code de la sécurité routière*, du *Code criminel du Canada* et de la documentation habituellement utilisée dans une telle situation.
- Au moyen d'un appareil de détection approuvé (ADA).
- En se référant aux tests de coordination physique prévus par le Code de la sécurité routière.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Reconnaître des signes d'intoxication par l'alcool ou par une drogue.	• Relevé de tous les signes verbaux et non verbaux pouvant être liés à une intoxication par l'alcool ou par une drogue. • Distinction juste entre des signes liés à une intoxication par l'alcool et des signes liés à une intoxication par une drogue.

2 Appliquer les procédures d'intervention.	• Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Respect des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*. • Détermination de la pertinence de l'utilisation des épreuves standards de sobriété. • Respect des procédures d'utilisation des épreuves standards de sobriété. • Détermination de la pertinence de l'utilisation d'un appareil de détection approuvé (ADA). • Détermination de la pertinence et de la légalité de l'exigence d'un échantillon d'haleine ou de sang. • Respect de la procédure d'obtention d'un échantillon d'haleine lorsqu'un alcootest est utilisé. • Communication claire de l'ordre de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. • Respect de la procédure d'obtention du télémandat nécessaire à la production d'un échantillon de sang lorsque le prévenu est inconscient. • Relevé de toute anomalie lors de l'inspection mécanique sommaire du véhicule. • Rédaction correcte et signification des documents légaux.
3 Rédiger les rapports.	• Présence de renseignements précis et complets en rapport avec l'intervention, la conduite erratique, le comportement de la personne suspecte, les autres observations, la communication des droits, l'inspection du véhicule, les procédures et résultats des analyses et les autres renseignements pertinents.

Code : 009X

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales.	**Contexte de réalisation** • Dans des situations mettant en jeu des règles de preuve en matière pénale. • En ce qui concerne un témoignage dans le contexte d'un interrogatoire ou d'un contre-interrogatoire devant un tribunal. • À l'aide de la *Charte canadienne des droits et libertés*, du *Code criminel du Canada*, de la *Loi sur la preuve du Canada* et des autres règles de droit pertinentes. • À l'aide du matériel habituellement utilisé par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur au cours d'un témoignage à la cour.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer des éléments de preuve pénale.	• Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante de chacun des éléments de preuve admissibles.
2 Transmettre la preuve.	• Détermination juste des règles de droit et des directives relatives à la confidentialité ou à la diffusion de renseignements contenus dans un dossier de police. • Classification et rangement appropriés des éléments constitutifs d'un dossier. • Rédaction d'un « précis des faits » conformément aux exigences des organisations policières et des substituts du procureur général. • Respect des principes de la communication interpersonnelle et organisationnelle s'appliquant aux relations avec les substituts du procureur général.
3 Se préparer à témoigner.	• Détermination juste des règles de droit relatives au témoignage. • Distinction claire de sujets sur lesquels les policières et les policiers devront témoigner et des procédures au cours desquelles ils le feront. • Maîtrise des éléments constitutifs d'un dossier. • Distinction claire des techniques d'interrogatoire et de contre-interrogatoire.

4 Témoigner devant un tribunal.	• Réponse précise aux seules questions posées en s'adressant à la ou au juge. • Explication claire de faits constatés. • Maîtrise des éléments constitutifs d'un dossier. • Respect des règles du droit de la preuve s'appliquant couramment au cours du témoignage d'une policière ou d'un policier. • Application de principes pertinents de la communication verbale et non verbale. • Respect du décorum des audiences devant un tribunal. • Manifestation de calme et de maîtrise de soi. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.

Code : 002E

Objectif — *Standard*

Énoncé de la compétence

Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances.

Contexte de réalisation

- En ce qui concerne des infractions courantes liées au tabac, aux boissons alcooliques, aux drogues ou autres substances .
- À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur.
- À l'aide des logiciels à la disposition des patrouilleuses ou des patrouilleurs.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Évaluer la situation relative aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances sur un territoire donné.	• Portrait détaillé de la criminalité reliée aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances : – localisation de débits de boisson; – localisation de lieux de consommation et de distribution; – détermination des types de drogues; – détermination de la criminalité reliée à une problématique. • Application correcte de méthodes d'observation. • Utilisation appropriée de banques d'information policières.
2 Analyser des données recueillies à la suite d'une plainte du public ou en cas de flagrant délit.	• Reconnaissance d'une infraction. • Détermination précise des pouvoirs policiers en fonction de l'enfreinte. • Établissement de moyens d'intervention appropriés.
3 Déterminer des mesures de sécurité en fonction d'une intervention.	• Choix de mesures de sécurité pertinentes.

4 Effectuer des vérifications et des enquêtes en rapport avec des infractions en matière de tabac, de boissons alcooliques, de drogues ou autres substances ainsi qu'en ce qui concerne la réglementation municipale.	• Respect des exigences légales et utilisation de méthodes appropriées pour la collecte de preuves. • Identification précise de permissionnaires. • Repérage d'informatrices ou d'informateurs potentiels et collecte de renseignements auprès de ces personnes. • Application de techniques de base de la communication. • Constat d'une infraction à la réglementation municipale relative à l'ordre public, au bruit ou à la protection de l'environnement. • Application judicieuse de connaissances relatives à une intervention policière auprès de jeunes en difficulté. • Utilisation appropriée de ressources communautaires. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
5 Faire un rapport et assurer un suivi.	• Rapport précis et détaillé. • Planification de mesures de suivi pertinentes.

Code : 046P

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Conduire un véhicule de façon préventive.	• Avec une voiture de patrouille. • Sur des chemins publics. • Dans des conditions météorologiques variables.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Vérifier un véhicule automobile avant son utilisation.	• Application de la procédure de vérification : – de l'état des principales composantes d'un véhicule; – de l'état de fonctionnement d'un véhicule. • Ajustement sécuritaire de l'équipement à l'intérieur de l'habitacle. • Reconnaissance des facteurs de risque liés à un véhicule.
2 Mettre en pratique, sur une voie publique, les préceptes de la conduite préventive.	• Mise en marche sécuritaire d'un véhicule automobile. • Application correcte de l'exploration visuelle (système Smith). • Reconnaissance des facteurs de risque liés à la conduite automobile. • Choix éclairé de techniques et de manœuvres. • Application efficace et sécuritaire de techniques et de manœuvres associées à la conduite. • Respect de la législation pénale au regard de la conduite d'un véhicule automobile sur une voie publique. • Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels au volant.

3 Effectuer des manœuvres de précision.	• Conduite coordonnée du véhicule. • Application correcte des techniques relatives : – à la vision; – à la position de la conductrice ou du conducteur à bord; – à la manipulation des commandes. • Exécution correcte des manœuvres de précision : – serpentin (avant et arrière); – passage étroit et entonnoir; – stationnement; – passage des roues gauches; – virage à 90°; – arrêt de précision; – virage à 180°. • Respect des standards de réussite de l'ENPQ sur un parcours de précision préétabli.
4 Apprécier sa conduite automobile.	• Évaluation critique de sa conduite. • Formulation d'objectifs à atteindre et détermination des moyens d'y arriver.

Code : 00A1

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Maîtriser une personne violente.	• Dans des situations de travail impliquant une ou deux personnes victimes d'une agression.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer la dangerosité de diverses situations d'agressions physiques.	• Reconnaissance rapide et efficace de signes précurseurs d'une agression physique. • Appréciation judicieuse de la force nécessaire en fonction de la menace et des règles légales.
2 Adopter une position sécuritaire.	• Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. • Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal.
3 Contrôler une personne violente à partir de situations prévisibles.	• Esquive rapide du corps et : – contrôle efficace d'une personne par des mouvements corps à corps; – contrôle efficace d'une personne par des mouvements au niveau des articulations; – frappe précise de diversion et désarmement sécuritaire d'une personne munie d'un objet autre qu'une arme blanche ou qu'une arme à feu; – contrôle efficace d'une personne et renversement sur le ventre préparatoire à la mise de menottes. • Respect des règles de déontologie et de discipline.
4 Contrôler une personne violente sur une invitation physique.	• Contrôle efficace : – d'une personne qui repousse avec le bras; – d'une personne qui retire son bras vers elle; – d'une personne qui retire son bras vers le haut. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.

5 Réagir à diverses agressions physiques violentes et imprévisibles: – attaques violentes avec des objets; – attaques par l'arrière; – tentatives de désarmement à l'étui; – attaques sournoises au niveau des jambes; – autres attaques sournoises.	• Réaction rapide à une agression et contrôle efficace d'une personne en utilisant les techniques préparatoires à la mise de menottes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.
6 Évaluer son intervention.	• Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. • Détermination de mesures correctives appropriées.

Code : 046Q

Objectif

Énoncé de la compétence

Répondre aux exigences physiques propres au travail policier.

Standard

Contexte de réalisation

- Dans des situations courantes rencontrées par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur dans le cadre de son travail et nécessitant des habiletés physiques particulières.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Effectuer un effort d'endurance de longue durée à la course à pied.	• Mécanique de course efficace, confortable et sécuritaire. • Obtention d'un temps de course de 40 minutes pour les hommes et de 48 minutes pour les femmes, sur un parcours de 8 km.
2 Effectuer un effort intense de courte durée à la course à pied.	• Respect des exigences du test Cooper, soit 2 700 m pour les hommes et 2 250 m pour les femmes dans un temps de 12 minutes.
3 Effectuer des efforts musculaires utilitaires.	• Atteinte d'un seuil d'endurance, de force et de puissance musculaire suffisant pour répondre aux exigences du travail policier.
4 Franchir des obstacles dans des situations diverses.	• Approche de différents types d'obstacles avec assurance. • Passage d'un obstacle avec aisance. • Réception efficace et sécuritaire.
5 Effectuer des interventions de sauvetage en milieu aquatique.	• Démonstration de son habileté à se mouvoir dans l'eau : – nage en continu sur 200 m; – nage en continu sur 50 m, la personne étant habillée; – nage sur place durant 3 minutes. • Choix judicieux du moyen à utiliser pour atteindre une victime. • Approche sécuritaire d'une victime. • Remorquage efficace avec aide flottante d'une victime consciente ou inconsciente, sur une distance de 25 m, après 25 m d'approche. La victime et le sauveteur sont habillés.

Code : 00A6

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.	• Dans des situations en rapport avec des entraves à la circulation. • Dans des situations reliées à des accidents impliquant un constat amiable, à des accidents matériels exigeant un rapport d'accident, à des accidents avec blessés, à des accidents avec délit de fuite ou à des accidents ferroviaires. • À l'aide d'une trousse de premiers soins, d'un radiotéléphone, de cônes de sécurité, de fusées routières et d'un ruban pour protéger une scène d'accident. • À l'aide du *Code de la sécurité routière*. • À l'aide des logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses ou des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Diriger la circulation en milieu rural ou urbain.	• Choix et utilisation appropriés de vêtements et d'équipement. • Adoption d'une position sécuritaire et exécution précise de mouvements de direction de la circulation. • Réaction rapide et appropriée à des situations imprévues. • Exercice efficace de l'autorité.
2 Recevoir un appel concernant un accident impliquant des véhicules routiers et se représenter le problème.	• Collecte de données pertinentes et demande d'assistance auprès de ressources appropriées. • Jugement approprié quant à la nature d'un accident et à l'urgence d'un appel.
3 Prendre des mesures de sécurité sur la scène d'un accident.	• Établissement d'un périmètre de sécurité et protection efficace de la scène d'un accident. • Reconnaissance de situations présentant des risques d'incendie et d'explosion.
4 Porter assistance aux blessés.	• Respect des règles et des techniques liées aux soins d'urgence en tant que premier répondant.

5 Recueillir de l'information sur la scène d'un accident.	• Collecte de toute l'information nécessaire à la production du rapport d'accident. • Localisation, relevé et protection des preuves matérielles. • Respect des règles légales liées: – à l'identification des victimes décédées; – au constat d'un décès.
6 Compléter l'intervention sur la scène d'un accident.	• Prise des mesures nécessaires en vue de rétablir la circulation rapidement. • Collecte et étiquetage des objets personnels laissés sur la scène d'un accident. • Évaluation juste du comportement des conductrices ou des conducteurs et délivrance de constats d'infraction aux personnes ayant commis des infractions au *Code de la sécurité routière*, à une loi du Québec ou à un règlement municipal. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
7 Faire un rapport et prévoir un suivi.	• Rapport d'accident précis et complet. • Croquis fidèle de la scène de l'accident. • Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante des éléments de preuve recueillis. • Choix de mesures de suivi appropriées.

Code : 046R

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Intervenir auprès de personnes en état de crise.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur, mais excluant toute forme de contrôle physique ou d'usage de la force. • En se référant à divers protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles : personnes âgées, victimes de violence conjugale, victimes d'agression à caractère sexuel, personnes présentant des troubles de santé mentale, etc.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Évaluer une situation.	• Reconnaissance de l'état d'une personne. • Lecture adéquate d'une situation dans son ensemble. • Choix d'une stratégie d'intervention appropriée.
2 Intervenir auprès d'une personne en état de crise.	• Manifestation d'attitudes et de comportements sécuritaires. • Utilisation appropriée de techniques de communication. • Adaptation de son comportement en fonction de l'évolution d'une situation. • Application rigoureuse des protocoles d'intervention. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
3 Évaluer son intervention.	• Appréciation réaliste des points forts et des points faibles de son intervention.

Code : 046S

Objectif	***Standard***
Énoncé de la compétence	**Contexte de réalisation**
Conduire une enquête criminelle de premier niveau.	• Lors d'événements de nature criminelle pouvant nécessiter l'exercice d'un pouvoir d'arrestation, sauf dans les cas de crime à haut risque et d'usage de la force. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs. • En utilisant les logiciels qui sont à la disposition des policières-patrouilleuses ou des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	**Critères de performance**
1 Établir un plan d'enquête.	• Évaluation rigoureuse de l'événement. • Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Analyse complète des éléments de preuve. • Classement par priorité des éléments de preuve à recueillir. • Classement par priorité des témoins à rencontrer. • Détermination des ressources spécialisées requises. • Établissement conforme des motifs d'intervention (entrée, arrestation, perquisition). • Établissement de scénarios réalistes en matière d'entrée, d'arrestation, de perquisition et de saisie.
2 Intervenir auprès d'une victime, d'une plaignante ou d'un plaignant ou encore d'un témoin.	• Application correcte des techniques d'entrevue. • Obtention d'éléments d'information pertinents. • Prise de notes pertinentes et précises. • Rédaction fidèle d'une déclaration statutaire. • Transmission d'informations justes sur les conséquences de la communication de renseignements. • Clarté et justesse des données en rapport avec des ressources d'aide aux victimes. • Respect de la déontologie policière et de la discipline. • Démonstration de jugement éthique.

3 Analyser et classer par priorité les éléments de preuve recueillis.	• Analyse détaillée des éléments de preuve recueillis.
4 Rédiger des mandats de dénonciation en vue d'obtenir des mandats d'arrestation ou de perquisition.	• Recours à la formule de dénonciation appropriée. • Respect des règles de rédaction en relation avec les lois concernées.
5 Procéder à l'arrestation d'un suspect.	• Respect des exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté.
6 Procéder à des perquisitions et à des saisies.	• Respect des règles légales relatives à l'exécution d'un mandat ou d'un télémandat de perquisition. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline.
7 Interroger une personne suspecte ou contrevenante.	• Application de mesures de sécurité efficaces. • Respect des exigences légales. • Application appropriée des règles relatives à la conduite d'un interrogatoire. • Application appropriée de techniques de gestion du stress. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique.
8 Élaborer le dossier d'enquête.	• Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante de chacun des éléments de preuve recueillis. • Respect des règles liées à la rédaction d'un rapport d'enquête ou d'un bref. • Pertinence de la conclusion du rapport. • Transmission de données objectives et nuancées concernant des personnes suspectes.

Code :	046S

9 Assister les témoins et les victimes au tribunal.	• Sécurisation des victimes et des témoins. • Transmission aux victimes de renseignements clairs et précis sur les diverses démarches policières, judiciaires et communautaires liées à l'enquête. • Transmission aux témoins d'explications complètes et précises relatives aux différentes étapes de la procédure judiciaire et à leurs droits. • Révision complète des éléments pertinents de la preuve. • Transmission aux témoins de conseils pertinents sur le comportement à adopter et les règles à respecter lors de leur témoignage à la cour. • Transmission aux témoins experts de renseignements précis et détaillés sur le déroulement de la cause.
10 Faire le suivi de l'événement dans une perspective de solution à long terme.	• Intégration appropriée des résultats de l'enquête à l'analyse tactique de la criminalité. • Application de mesures appropriées de résolution de problèmes.

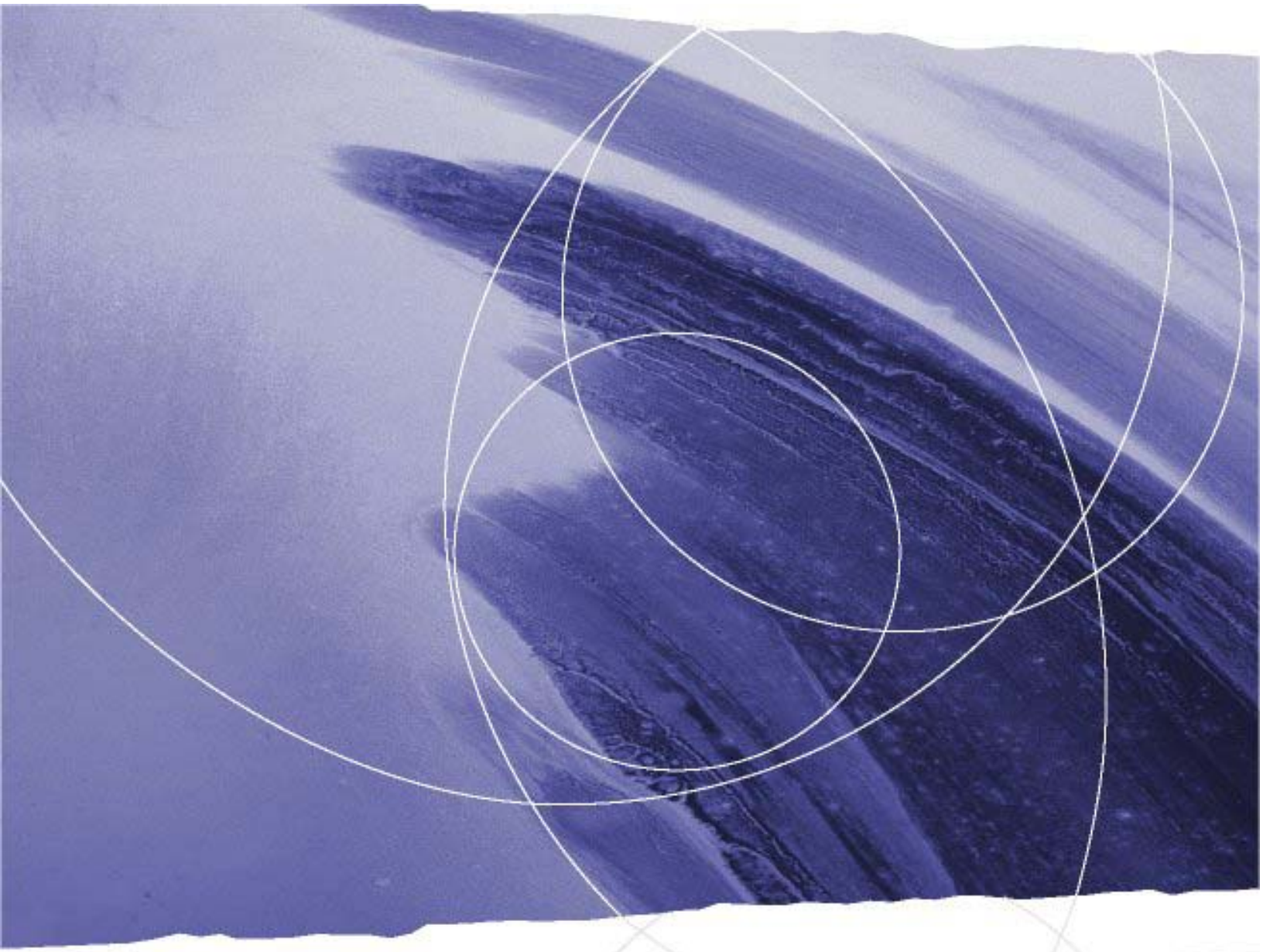

Éducation,
Loisir et Sport
Québec

17-2060-01